Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des

informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 84 (1996)

Heft: 9

Artikel: Votations fédérales du 1er décembre 1996

Autor: Ley, Anne-Marie

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-281056

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 26.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

VOTATIONS FÉDÉRALES DU 1er DÉCEMBRE 1996

La loi sur le travail assouplie sans compensation

Fait unique dans l'histoire suisse: le Conseil fédéral reste neutre vis-à-vis de la révision de la loi sur le travail qui sera soumise au peuple le 1er décembre, à la suite d'un référendum lancé par les syndicats et la gauche avec le soutien des Eglises. Il n'a pas donné de mot d'ordre, parce qu'il n'est pas d'accord avec les Chambres fédérales qui ont transformé la loi dans le sens d'une libéralisation sans compensation pour les travailleuses et travailleurs. Ce même jour, citoyennes et citoyens doivent aussi se prononcer sur une initiative de l'Union démocratique du centre «contre l'immigration clandestine». Il est probable que cette fois-ci les bulletins de vote s'entasseront en nombre sur les tables de dépouillement. Car les enjeux sont de taille pour les deux sujets, tant pour l'évolution des conditions de travail que pour l'image de marque de la Suisse. La révision de la loi sur le travail a reçu son impulsion décisive par une décision du Conseil fédéral de dénoncer en 1992 la convention de l'OIT (Organisation internationale du travail) qui interdit le travail de nuit des femmes, en vertu de l'égalité entre hommes et femmes. Et comme en Suisse on fait les choses à fond. c'est un sérieux toilettage de la loi sur le travail de 1964 qui a été accompli dans le sens de l'assouplissement: suppression de l'interdiction du travail nocturne et dominical des femmes dans l'industrie; extension du travail de jour jusqu'à 23 heures, voire minuit dans certains cas: suppression de l'autorisation officielle pour introduire des heures supplémentaires (jusqu'à 260 heures par an pour un horaire hebdomadaire de 45 heures et jusqu'à 220 par an pour une semaine de 50 heures); possibilité pour l'entreprise de travailler six dimanches ou jours fériés sans autorisation officielle. Le tout pour permettre aux entreprises de travailler davantage lorsqu'il y a davantage de commandes.

Pendant le passage obligé de la révision de la loi par la procédure parlementaire, le climat économique n'a cessé de se détériorer. Il n'empêche qu'à l'occasion d'une concertation, le Conseil fédéral et les représentants des organisations d'employeurs et des syndicats s'étaient entendus sur un compromis prévoyant une compensation en temps libre pour le travail de nuit et du dimanche. Les déléqués patronaux ont été désavoués tant par leur direction que par leur base. Malgré le plaidoyer du patron de l'Economie publique, le conseiller fédéral Jean-Pascal Delamuraz, il s'est trouvé au moment du vote de la révision une majorité dans les deux Chambres pour refuser toute compensation en temps pour le travail de nuit et du dimanche. Le référendum annoncé a largement abouti et la campagne contre la révision a été aussitôt lancée en dépit de la pause estivale, mobilisant contre elle les syndicats, la gauche, les Eglises, nombre d'organisations de femmes.

Les partisans de la révision redoutent que le rejet de la nouvelle loi sur le travail ne diminue les chances de l'économie suisse dans la concurrence toujours plus agressive sur le marché mondial. L'Union suisse des arts et métiers (USAM), fer de lance des partisans, affirme que la flexibilisation du temps de travail, grâce à l'exension du travail de jour, l'égalité entre hommes et femmes et la simplification des procédures, donnera un coup de fouet bienvenu à la revitalisation de l'économie.

La coalition d'adversaires de la révision estime pour sa part que celle-ci détériore nettement les conditions de travail, tant des femmes que des hommes, puisque l'employeur n'est plus tenu d'organiser le transport de ses employés ni de leur offrir un local pour se reposer ou se nourrir, sauf s'il emploie du personnel régulièrement la nuit, que la brèche ouverte sur le travail dominical risque de s'élargir jusqu'à la suppression du repos dominical et que la flexibilisation des horaires et des conditions de travail pénalisera spécialement les employé-e-s occupant des postes

qualifiés et peu rétribués, femmes et immigrées étant dans la ligne de mire. Sans compter que la révision de la loi pourrait avoir des retombées négatives sur celles et ceux qui travaillent d'ores et déjà la nuit et le dimanche dans le secteur tertiaire (hôpitaux, transports, restauration, hôtellerie) au nom du maintien de la compétitivité du site économique suisse.

L'UDC contre l'immigration clandestine

Second sujet soumis à la sagacité de l'électorat helvétique; l'initiative de (Union démocratique centre) «contre l'immigration clandestine» qui entend refuser le statut de réfugié à tout candidat à l'asile entré illégalement en Suisse, n'autoriser l'ouverture d'une procédure d'asile qu'aux candidats vivant à l'étranger, interdire aux requérants d'asile quels qu'ils soient d'exercer une activité rétribuée et réduire les voies de recours. Cette nouvelle initiative xénophobe est passée presque inaperçue en Suisse romande. Elle est rejetée par le Conseil fédéral et par tous les partis, sauf l'UDC, obligée d'emboîter le pas à sa frange conservatrice et qui a trouvé des alliés chez les Démocrates suisses et les ex-Automobilistes (Parti de la liberté)... sans compter tous ceux qui n'osent pas dire ouvertement qu'ils détestent les étrangers.

Anne-Marie Ley 5